

*Questions orales*

● (1430)

J'ai signé un deuxième affidavit aux termes de l'article 41(1) de la loi sur la Cour fédérale qui soumet certains documents à l'attention de la commission d'enquête et laisse au tribunal le soin de décider si ces documents doivent ou non être rendus publics.

\* \* \*

[Français]

**LA SÉCURITÉ SOCIALE**

ON PROPOSE QU'UN PROJET DE LOI DESTINÉ À ASSURER LE REVENU ANNUEL GARANTI SOIT PRÉSENTÉ

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il l'avait deviné, car il reprend son siège.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je devine toujours.

**M. Lambert (Bellechasse):** Le ministre dit qu'il devine toujours. Alors ma question est la suivante: Étant donné que depuis quelques années le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que les fonctionnaires et ministres de la Santé nationale et du Bien-être social des diverses provinces étudient la possibilité d'établir un régime de revenu annuel garanti—de nombreux documents nous ont été communiqués à ce sujet—est-ce que le ministre est en mesure de dire à la Chambre si toutes ces études et ces entretiens qui ont eu lieu avec les provinces vont aboutir prochainement à quelque chose de concret, et s'il présentera bientôt un projet de loi à cet effet?

**M. Lalonde:** Monsieur le président, des études très nombreuses ont en effet été faites de concert avec les provinces. Lors des dernières rencontres fédérales-provinciales, l'ensemble des provinces avait approuvé un projet. Cependant, la province d'Ontario s'était opposée à la formule qui avait été suggérée. Dès lors, nous avons procédé à l'examen des diverses autres possibilités visant à la mise en œuvre d'une forme de revenu garanti, particulièrement en ce qui concerne les travailleurs défavorisés.

Ces études d'autres solutions ne sont pas encore terminées; j'espère qu'elles le seront au cours de cette année. Maintenant, je ne suis pas en mesure de donner à l'honorable député l'assurance qu'un projet de loi sera présenté à la Chambre dans un avenir très prochain.

**M. Lambert (Bellechasse):** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Compte tenu de la réponse qu'il vient de donner, le ministre pourrait-il dire si un projet de loi sectionné pourrait être présenté et adopté par la Chambre, plus spécialement au sujet des travailleurs défavorisés, indépendamment des autres secteurs sur lesquels les gouvernements ne sont pas d'accord?

**M. Lalonde:** Oui, monsieur le président, il s'agit justement d'une des solutions examinées à l'heure actuelle, savoir la possibilité de mettre en œuvre un programme qui se concentrerait sur le cas des travailleurs défavorisés.

Encore une fois, cependant, je dois dire à l'honorable député qu'il ne doit pas s'attendre à la présentation d'un projet de loi dans les quelques mois qui viennent. J'espère au cours de la

semaine prochaine, ou même cette semaine, déposer à la Chambre le nouveau projet de loi sur les services sociaux. C'est là la première priorité à la Chambre, c'est-à-dire une amélioration très considérable de la formule de partage du coût des services sociaux au Canada. Cette loi constitue une étape majeure dans la révision de la sécurité sociale, et encore une fois j'espère qu'elle sera déposée au cours de la semaine.

**M. Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné la réponse du ministre au sujet de l'Ontario qui n'est pas d'accord à ce sujet, est-ce qu'il pourrait dire à la Chambre s'il y a accord avec le gouvernement de la province de Québec? Si, au contraire, il y a des difficultés, quelles sont-elles?

**M. Lalonde:** Monsieur le président, il y avait accord avec le gouvernement de la province sur le principe de la formule proposée au mois de juin l'an dernier. Je n'ai reçu aucun avis contraire depuis cette date. Je présume donc que l'accord en question existe toujours.

[Traduction]

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser pour obtenir quelques éclaircissements sur le calendrier du ministre. L'ai-je bien entendu dire, au sujet des priorités, que le projet de loi sur les services sociaux serait présenté la semaine prochaine? Je tiens à lui signaler que le président du comité permanent de la santé nationale, du bien-être social et des affaires sociales m'a laissé entendre que le comité commencerait l'étude des modifications au Régime de pensions du Canada à compter du mercredi 15 juin. Le ministre peut-il tirer les choses au clair afin que nous sachions à quoi nous en tenir?

[Français]

**M. Lalonde:** Avec plaisir, monsieur le président. Les amendements à la loi sur le régime des pensions du Canada seront étudiés par le comité permanent dès mercredi de cette semaine, je crois, et nous espérons qu'ils seront adoptés à la Chambre très prochainement. Quant à la loi sur les services sociaux, elle sera déposée en première lecture cette semaine, j'espère.

[Traduction]

**L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**

LES ALLÉGATIONS FAITES DANS LE DOCUMENTAIRE DE RADIO-CANADA «CONNECTIONS»

**Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné les révélations et les accusations sidérantes faites dans le documentaire «Connections», présenté hier soir par le réseau anglais de Radio-Canada, le ministre peut-il nous dire quand il compte faire une déclaration sur l'étendue du crime organisé au Canada? J'aimerais savoir s'il a vu cette émission et, par conséquent, s'il a rencontré les responsables de ses services ce matin pour discuter des nouvelles mesures à prendre en vue de contrôler ces abus criminels pratiqués contre la société canadienne?